

Sous la haute autorité de sa **Majesté le Roi Mohamed VI** et de **SE Ali BONGO ONDIMBA**, le Royaume du Maroc et la République Gabonaise ont signé en mars 2010 un accord-cadre de coopération dans les domaines de l'eau potable et de l'environnement et un accord de coopération dans les secteurs de l'énergie et des ressources hydrauliques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération dans les secteurs de l'énergie et des ressources hydrauliques, une délégation gabonaise conduite par **M. Régis IMMONGAULT**, Ministre de l'Energie et des Ressources hydrauliques a effectué une visite de travail à Rabat du 10 au 15 juin 2011.

A l'issue de la réunion de travail, coprésidée par **Madame la Ministre Amina BENKHADRA** et **Monsieur le Ministre Régis IMMONGAULT**, le lundi 13 juin 2011, quatre groupes de travail (cf annexe) ont été désignés pour définir en commun un plan d'actions ainsi qu'un comité ad hoc pour assurer la coordination et le suivi du plan d'actions.

Groupe 1	Electrification Rurale, Eau et Assainissement
Groupe 2	Energies Renouvelables et Efficacité Energétique
Groupe 3	Ressources hydrauliques
Groupe 4	Gouvernance, financement et éclairage public

Les réunions tenues par les différents groupes ont permis à la partie marocaine de présenter son expérience dans les différents domaines. Les discussions qui ont suivi ont permis aux deux parties d'identifier des actions de coopération dans chacun de ces domaines sur la base des centres d'intérêt présentés par la partie gabonaise.